

Quelques figures de Rois-chevaliers errants dans le roman en prose de *Guiron le Courtois*

à Monsieur Philippe Ménard,
Professeur à la Sorbonne

En dépit d'une certaine diversité de dénominations le concernant¹, le type littéraire désigné par l'expression « chevalier errant » remonte au XII^e siècle et l'on voit, généralement, dans Chrétien de Troyes son génial créateur². Bien qu'il s'agisse, dans la plupart des cas, de « jouvenceaux » qui partent à l'aventure, parfois dans l'intention d'une quête matrimoniale, l'on note que la vie d'errance attire plus d'un homme mûr et, en particulier, des rois. C'est à Philippe Ménard, réagissant à un article célèbre de Georges Duby³, que revient le mérite d'avoir souligné cet aspect. Parmi les rois mis ainsi en scène, le critique se plaît à citer, en dehors du Gauvain du *Conte du Graal*, l'Arthur du *Perlesvaus* et Baudemagu de la *Queste* ⁴. Cette énumération est, bien sûr,

1 Cf. Mie-L. Chênerie, *Le Chevalier errant*, Genève, Droz, 1986, pp. 14 à 16 et surtout 28 (tableau).

2 — Chrétien de Troyes, *Yvain*, vv. 25-58 ; Mie-Luce Chênerie, *ibid.*, p. 18.

3 — « Au XII^e siècle. Les jeunes dans la société aristocratique », *Annales E.S.C.*, 1964, pp. 835-846., réimprimé dans *Hommes et structures du Moyen Âge*, Mouton, Paris-La Haye, 1973, pp. 213-225.

4 — Ph. Ménard, « Le chevalier errant dans la littérature arthurienne. Recherches sur les raisons du départ et de l'errance », *Le voyage dans la civilisation médiévale*, Colloque du C.U.E.R.M.A., Aix-en-Provence », 1976, p. 297 n. 15.

incomplète. Marie-Luce Chênerie, dans son ouvrage sur le *Chevalier errant*, a signalé d'autres cas, par exemple celui d'Arthur courant les dangers dans les *Merveilles de Rigomer*⁵ ou encore ce même souverain de Logres aux prises avec l'aventure dans *Hunbaut*⁶.

Parmi les œuvres arthuriennes, *Guiron le Courtois* présente un cas significatif. Quasi exclusivement consacré à la chevalerie et à ses problèmes, ayant évacué tout élément perturbateur, tel que la femme et même, parfois, une intrigue, trop lourde à gérer, ce roman se propose de narrer, dans un prolongement rétrospectif, les aventures des pères des héros arthuriens habituels. Nous remarquons ainsi la présence d'un Meliadus, père de Tristan et roi du Loennois, d'un Bon Chevalier sans Peur, père de Dinadan et roi d'Estrangorre, d'un Hoël, père de Kahedin et souverain de la Petite Bretagne, voire d'Uterpendragon, prédécesseur d'Arthur. Dans notre étude nous aimerions nous attacher à l'analyse de quelques figures de ces rois « errants », afin de découvrir, si possible, l'intention du/des romanciers qui, comme nous le verrons, est de soumettre à une critique cet état « intermédiaire », au nom d'une incompatibilité des fonctions du chevalier errant et du roi.

Pour éliminer les incohérences entre versions – parfois, même à l'intérieur de l'une d'entre elles, l'unité de la pensée n'est pas évidente ! – nous avons pris en compte la version principale fournie par le ms. 350 de la B.N.F. que nous citerons tantôt d'après l'édition que nous en avons procurée (f°1 à 63)⁷, tantôt d'après l'analyse de Roger Lathuillère⁸, ainsi que la version particulière du ms. 3325 de l'Arsenal, qui a fait l'objet de notre thèse de 3^e cycle (f°47 à 147), complétée, pour les parties inédites, des citations du ms.

Il a fallu opérer un choix parmi les personnages royaux assumant, en même temps, la fonction de chevalier errant. On se devait d'écarter ceux qui ne sont que des « aventuriers » occasionnels ; donnons comme exemple des rois dissimulant leur identité, tels que Claudas se rendant « en tapinage » à la cour d'Arthur (*Lancelot en prose* et *Guiron*). Le cas de Meliadus, souve-

5 — Mie-L. Chênerie, *op. cit.*, p. 79 n. 10.

6 — *Ibid.*, p. 269.

7 — Thèse d'habilitation de l'Université de Paris-Sorbonne (Paris IV) dactylographiée, 4 tomes +1 de synthèse (1013 pp.), 1998 ; renvois aux pages et aux lignes de ces dernières.

8 — *Guiron le Courtois*. Étude de la tradition manuscrite et analyse critique, Droz, Genève, 1966.

rain de Loenois, mais un chevalier errant « à temps plein », nous a paru trop complexe – matériellement parlant⁹ – pour faire l'objet d'une simple communication. Nous avons circonscrit notre étude à quatre personnages dont le passé littéraire fournissait une comparaison intéressante avec leur devenir dans *Guiron*. C'est ainsi que nous évoquerons à tour de rôle Hoël, roi de la Petite Bretagne, Pharamond, souverain de Gaule, Leodagan de Carmelide et, enfin, Arthur de Bretagne.

Notre étude sera articulée autour des axes suivants :

1) poids de la tradition, 2) « cumul des fonctions » et ses conséquences, 3) intention de l'auteur : conclusion.

1. Poids de la tradition

Le poids de la tradition est assez varié. Il est évident qu'une relative absence d'éléments biographiques rendait la tâche du romancier plus aisée, ne mettant aucun frein à sa fantaisie. S'il ne reste presque rien d'un Leodagan, père de Guenièvre et propriétaire de la Table Ronde qu'il offre, en cadeau de nocces, à Arthur¹⁰, Hoël, Pharamond et, bien entendu, Arthur subissent une hérédité que l'on peut juger, parfois, quelque peu lourde.

Ainsi les échecs de Hoël et de Pharamond – on voit parfois dans ces deux personnages le même protagoniste du *Lancelot en prose* : Aramont... sires de Bertaigne la Menour, que les gens apeloient Hoël en sornom¹¹ et, de fait, certaines situations de *Guiron* les rapprochent – sont-ils imputables à leur passé ? Hoël, père de Kahedin et d'Iseut, personnage assez veule et indécis, a besoin, d'abord, de son fils, puis de Tristan, pour conduire la guerre contre son rival, le comte Agrippe¹², ce qui n'est pas sans rappeler la situation de Pharamond, aidé de son fils, et devant son salut à l'intervention providentielle de Meliadus qui met en fuite l'armée d'Uterpandragon¹³.

9 — Toute une partie de l'œuvre lui est consacrée, d'où, au xvi^e siècle, la dénomination *Roman de Meliadus*.

10 — *Lancelot*, éd. A. Micha, t. I, p. 25 ; *La Suite du Roman de Merlin* (Huth), éd. G. Roussineau, § 245 (p. 199).

11 — *Lancelot*, éd. A. Micha, t. VII, p. 2 ; t. VI, p. 157 (note) et t. IX (Index), p. 66.

12 — *Tristan en prose*, éd. Curtis, t. II, §§ 562-565.

13 — *Guiron le Courtois*, éd. V. Bubenicsek, 1998, pp. 105-107 ; 127-130.

2. « Cumul des fonctions » et ses conséquences

Le prestige de la chevalerie errante est immense en cette première moitié du XIII^e siècle, depuis que le romancier de *Cligès* a écarté de l'horizon du jeune Alexandre la possibilité d'une vie sédentaire. On se souvient, bien sûr, de la condamnation sans appel du vieux maître champenois :

Maint haut home par lor paresce
Perdent grant los qu'avoir porroient,
Se par la terre cheminoient.
Ne s'accordent pas bien ensamble
Repos et los, si com moi samble...¹⁴

A cet appel répond, en écho, la déclaration d'intention d'un personnage de *Guiiron le Courtois* ; le jeune Esclabor – tel est son nom – refuse en ces termes la reconnaissance et les richesses de l'empereur de Rome, voulant le récompenser de son courage :

... miex voudrai estre .I. povre chevalier d'un sueill ecu en aucune autre region ou ge puisse acoustumeement porter mes armes que estre un grant, riche baron et sejourner toutes voies¹⁵.

La tentation de « sejourner » est d'autant plus grande que l'on est plus haut placé ; aussi *Guiiron le Courtois* loue-t-il le grand mérite des rois couronnés de mener une existence inconfortable, loin de leurs assises. On nous pardonnera la longueur de la citation suivante, mais elle nous semble bien exprimer la problématique du roman :

... a celui tens estoit a costume qe, se auquns home de haut fere, qui corone portast et qui por la hautesce de son cuer se meist a cerchier avantures e merveilles en guise de povre chevalier errant, feïst auqune haute proesce en auqun estrange chastel e [qui] fust loing de son roiaume, cortoisie comandoit adonc e la costume de celui tens qe li chastiaux ou cel home, come ge vos cont, feïst proesce estrange, deüst estre suens maintenant, por qu'il prendre le vouxist. Ce ne fesoit l'en mie des povres chevaliers, qar, por ce qe li povre chevalier estoient dou tout ententif a fere chevalerie toutevoies, ne en nule autre chose dou monde ne metoient lor pensee fors en chevalerie et en amor, ne lor estoit il pas a ssi grant chose qant il menoient a fin une haute chevalerie come il estoit atorné a roi portant corone, quant il leissoit tout sa terre e venoit en estrange region por fere chevalerie. Por ce estoit

14 — Chrétien de Troyes, *Cligès*, éd. A. Micha, vv. 152-156.

15 — *Guiiron le Courtois*, éd. V. Bubenicek, 1998, p. 28.13-16.

cele costume establee vers les rois, e non mie envers les simples chevaliers¹⁶.

Ainsi, notre roman établit-il la distinction de mérite entre les rois-chevaliers errants et les simples chevaliers.

L'errance s'accomplit parfois au nom de l'amour, vieux moteur des actions chevaleresques. Le tendre sentiment de Leodagan de Carmelide pour la dame de Malohaut le pousse à accomplir des actions d'éclat, *einsint que nouveles en puissent venir a sa dame*¹⁷, il délaisse donc sa fonction royale et préfère *mener vie de chevalier erranz et endurer froiz e mesaizes ... que demorer en Carmelide, son roiaume, avec ses hommes. Il n'a talant de veoir l'aise de son roiaume*¹⁸.

Cependant *Guiron le Courtois*, dans l'ensemble, semble observer une attitude conciliante à l'égard de la fonction suprême. L'Arthur de *Guiron le Courtois*, loin d'être un roi *débonnaire et effacé*¹⁹, est un jeune souverain énergique qui s'efforce, par les armes au besoin, de contribuer à l'éclat de sa maison et à conjurer les dangers, intérieurs et extérieurs, qui menacent l'unité de son royaume. C'est que le roman, placé entre une « chronique du règne d'Arthur » et un roman tel le *Tristan en prose*, se doit de respecter ses modèles « historiques », Geoffroy de Monmouth et Wace. Mais un Arthur chevalier errant, un avatar, peut-être, de ce *dux bellorum* des chroniques, devait susciter l'admiration de ses sujets qui découvrent les qualités guerrières du roi. Ainsi, Saigremor s'écrie-t-il :

« En non Dieu... Ce fu li rois Artus meesmes, qui chi est, qui ensint nous a abatus. Bien nous a hui mostré comment il set ferir de lanche...²⁰. »

Gauvain, pareillement, se montre surpris :

« Sire..., se Dex me doint bone aventure, plus savés mix ferir del glaive que ne cuidioie !²¹ »

16 — *Guiron le Courtois*, ms. de l'Arsenal, f°181b-181c, notre éd. en cours, t. III, § 130.24-44.

17 — *Ibid.*, f°237a.

18 — *Ibid.*

19 — E. Baumgartner, *Le Tristan en prose, Essai d'interprétation d'un roman médiéval*, Droz, Genève, 1975, p. 176.

20 — *Guiron le Courtois*, éd. citée (1998), p. 340.4-7.

21 — *Ibid.*

*
* *

Mais ces quelques côtés positifs ne sauraient masquer, pour notre auteur, tout un lot de conséquences fâcheuses qu'entraîne le cumul des fonctions de roi et de chevalier errant. Le cas de Pharamond de Gaule, venu incognito auprès d'Arthur pour vérifier la réputation de gloire qui commence à se répandre dans le monde de la chevalerie, nous permet d'étayer le bien fondé de cette affirmation. Le départ du roi a démoralisé ses soldats au point de faire perdre la guerre à son camp – c'est un partisan de Ban de Benoïc, adversaire de Pharamond, qui a la parole :

« Voirement, tant com il (Pharamond) fu en la guerre et il vaut aidier le roi Claudas, perdirent toutes voies chil de nostre lignage ; mais, puisqu'il fu ensint perdus com ge vous cont, gaaignames nous tout adés²². »

Non content d'avoir abdiqué ses fonctions de chef de guerre, fait qui a valu la déroute à son armée, Pharamond est encore responsable de la mort de son fils. Dans l'extrait suivant, au ton pathétique, il se désole de la funeste nouvelle qu'il vient d'apprendre en présence d'Arthur et de Blioberis, qui, pense-t-il, ignorent son identité :

Quant li rois Faramond entent ceste novele, il fu tant iriés que poi s'en failli qu'il ne muert de dolour. Li cuers li faut, et tuit li membre ; toute la colour avoit perdue ; pasmés se fust a celui point... Quant il revint auques en force et em pooir de parller, il ne se puet mie tenir qu'il ne die... : « Certes, fait il, çou est damage... Et quant li rois Faramont a un si noble fill perdu, bien se puet tenir a honi : mal vit onques le departement qu'il fist de Gaule ! » ²³

C'est donc l'abandon de la fonction royale qui a provoqué la mort de son propre fils et c'est ce qui explique l'intensité de la douleur du souverain de Gaule. Leodagan de Carmelide, dans la version particulière du roman, contemporaine probablement de la composition du *Guiron ordinaire* ²⁴, perd *un suen fill qui nouvellement avoit esté chevalier novel* et, plus avant dans le récit, un ami

22 — *Ibid.*, p. 82.13-16.

23 — *Ibid.*, pp. 106.7-107.1.

24 — V. Bubenicek, Thèse d'Habilitation, 1998, volume de Synthèse, p. 20. Le ms. 3325 date des années 1250-1270 : cf. R. Lathuillère, *Guiron le Courtois*, 1966, p. 36.

cher dans les mêmes circonstances ; le refus hautain qu'il oppose à l'invitation d'être hébergé par un seigneur provoque une vive réaction de la part de ce dernier et une joute au cours de laquelle *fu... feruz a mort le filz au roi Leodagan*²⁵.

Qu'un roi n'ait pas le droit de s'exposer comme un simple chevalier errant, telle est la conclusion qu'il faut tirer d'un épisode de la version principale. Dans un récit dans le récit, Arthur raconte comment le duc de Haudebourc, un de ses « parents », a cherché à profiter de sa soif d'aventure et de sa crédulité. A la tête de *douze meillours chevaliers de [son] hostel*, Arthur devait affronter, en pleine forêt, un chevalier exceptionnel et faillit être emprisonné et probablement mis à mort par ce personnage maléfique²⁶. Sa conduite lui vaut les remontrances de son entourage que nous évoquerons plus loin.

En attendant, faisons observer que de constantes interférences se produisent entre le comportement d'un roi et celui d'un chevalier errant. Leodagan, par exemple, ayant subi, comme il a été signalé ci-dessus, la perte d'êtres chers – ici un fils, ailleurs un compagnon préféré – au cours d'une chevauchée anonyme, n'hésite pas à faire appel à l'armée de Carmelide pour venir assiéger le « château » du meurtrier, défiant par là même toute courtoisie. C'est sa superbe, celle d'un haut féodal, si différente de l'humilité habituelle, avec laquelle les chevaliers errants acceptent les propositions de vavasseurs, qui provoque le sanglant dénouement ; mais laissons parler le seigneur offensé :

« E quant vos tant me desprisiez que vos mon ostel refusez, ore vos requier ge qe vos me dioiz vostre non. » Li rois respondi e dist que sun non ne li diroit il mie. « Mon sire, dist li sires de cest chastel, si estes ore si orgueilleux que vos mon ostel refusastes au comencement e puis ne me degnez vostre non dire ? Ore sachiez que ge le savrai assez prouchainement, se ge onques puis ! » E maintenant s'en retorna ceianz, en cest chastel, e demanda ses armes e fist armer deus compeignons avec lui²⁷.

Force est de constater que le roi Leodagan, censé protéger les faibles et les opprimés, comme le lui commande le code chevaleresque, n'éprouve aucune pitié à l'égard des habitants qu'il menace d'extermination²⁸. Ailleurs, il commet un rapt, à la tête

25 — *Ms. de l'Arsenal* n°3325, f° 169d-170a, notre éd. §§ 83.32-84.38.

26 — *Guiron le Courtois*, éd. cit., p. 91.16 et ss.

27 — *Ms. de l'Arsenal*, f° 169d, notre éd., § 84.7-15.

28 — *Ibid.*, f° 170b, éd. cit., § 86.1-7.

de quarante chevaliers ; puis, lorsque le père indigné – un humble chevalier – le poursuit et tue son compagnon, il se prépare à le faire mourir de *male mort*²⁹. Il convient de souligner que l'action de Leodagan soulève un formidable élan de solidarité, parmi les habitants du bourg, à l'égard de l'outragé :

« ... cil de cest chastel qui virent le grant outrage qe cil fesoient comencierent a crier maintenant as armes. E qu'en diroie ? Tout maintenant furent armé tuit cil de cest chastel q'i armes pooient avoir, et en tel maniere nos meïmes nos après le roi Leodagan de Carmelide...³⁰. »

Signalons, d'autre part, l'infériorité de nos rois-chevaliers errants par rapport à leurs « collègues professionnels ». Les affaires de l'État, qu'ils sont obligés tout de même de conduire – tous, sauf sans doute Meliadus, roi de Loenois, s'y plient de temps à autre –, font qu'ils n'atteignent que rarement le même niveau. Le fait est particulièrement perceptible chez Hoël de la Petite Bretagne, presque constamment humilié. Un passage homogène de la version particulière – 80 pp. dans notre édition³¹ – le montre vaincu à trois reprises (contre une seule victoire à son actif), quelquefois dans des circonstances peu enviables : un inconnu, qui s'avère par la suite être Lamorat de Listenois,

« leissa corre maintenant au roi Hoël, non mie q'il le ferist, ainz gita les braz e le prist parmi les flans, e tout ausint armé cum il estoit il leva des arçons e le gita dedens le lac...³². »

Le texte parle, pour désigner ses défaites, de *greignor vergogne* et mesure leur importance aux blessures infligées au malheureux roi. Hoël n'est pas la seule victime de notre auteur. Leodagan, le puissant roi de Carmelide, est lui aussi ridiculisé dans le *Guiron* de l'Arsenal. Cet amoureux transi est un type comique aux yeux du public du XIII^e siècle³³. Le romancier se plaît à le décrire sous l'aspect d'un chevalier éploré sur la fontaine qu'un nain hideux, encouragé par les cris d'une demoiselle qui assiste à la scène, frappe avec sa courroie. Véritable scène de farce, l'épisode repose sur un comique de situation et de répétition : il alterne, à six reprises, les coups du nain et les parades du chevalier qui crie merci :

29 — *Ibid.*, f°182d-183b ; éd. cit., §§ 136.1 - 137.30.

30 — *Ibid.*, f°183b, éd. cit., § 137.11-14.

31 — *Guiron le Courtois*, éd. V. Bubenicek, 1985, t. I, §§ 160-227, pp. 220-300.

32 — *Ibid.*, § 209.27-30, p. 280.

33 — Ph. Ménard, *Le rire et le sourire dans le roman courtois en France au Moyen Âge (1150-1250)*, Genève, Droz, 1969, p. 293.

E cil, q'i tant par ert fellons q'il tremble tout e de fellenie e d'ardure, fiert tout adés sor le chevalier tant cum il puet a plain bras ; por merci qe cil li qiere n'a il pitié dou chevalier, ains fiert adés sor li³⁴.

Il s'agit, certes, d'illustrer le thème de la toute puissance de l'amour : *Amor qui fet de pouvre riche e dou riche pouvre e fet tout quant ele velt, maine le roi Leodagan*³⁵, mais l'auteur s'amuse à montrer le ridicule du roi vivant la condition d'un chevalier errant et couchant dans un lit étriqué :

... il (Leodagan) est herbergiez en un ostel tout le plus petit qui soit en tout cestui borc et il s'est orendroit couchiez en un petit lit si priveement e si seul... et gist ilec touz vestuz, couvert d'un mantel...³⁶

Notre roman, dont la spécificité nous semble consister en un constant jeu de cache-cache, favorisé par l'anonymat de la chevalerie errante, met à jour un autre inconvénient inhérent à la situation de nos rois, chevaliers errants occasionnels. Obligés d'assumer leurs responsabilités publiques, ils sont connus des autres – on a vu leur visage à découvert ! – et par là même vulnérables. Le souverain de « Bretagne la Menour » en fait, une fois de plus, les frais. Reconnu par ses compagnons de voyage au moment où il enlève son armure pour aller souper, alors que ceux-ci demeurent dans l'ombre, Hoël est l'objet de railleries plus ou moins bien venues de la part du Bon Chevalier et de Brehus sans Pitié³⁷.

Un dernier élément, enfin, paraît jeter le discrédit sur le personnage du roi présentement étudié. Il est relatif, cette fois, à Pharamond, légendaire chef franc. Dans le fameux épisode de Brehus à la caverne des Bruns, publié par A. Limentani – rare passage de *Guiron le Courtois* ayant connu les honneurs de l'édition avant la parution de l'*Analyse* de Roger Lathuillère³⁸ –, un auguste vieillard *vestu d'une cote blanche toute route et deschiree*, aïeul de Guiron le Courtois, parlant du royaume qui devrait appartenir au héros éponyme de notre roman, ne voit dans le roi Pharamond, « *qui orendroit porte couroune de Gaulle* », qu'un « *fiex d'un nostre sers* », et, ajoute-t-il, « *que ge commandai a franchir.* »

34 — *Guiron le Courtois*, éd. V. Bubenicek, 1985, t. II, § 16.54-61.

35 — *Ms. de l'Arsenal*, f° 236d.

36 — *Ibid.*, f° 235b.

37 — *Guiron le Courtois*, éd. V. Bubenicek, 1985, t. II, § 185.

38 — *Dal Roman de Palamedés ai cantari di Febus-el-Forte*, Bologna, 1962.

Lorsque l'héritier légitime mourut *sans oir, Faramont, qui assés savoit mal et bien*, s'empara de façon déloyale du pays³⁹. Cette histoire rappelle la légende infamante selon laquelle Hugues Capet n'était qu'un vil usurpateur, le fils d'un humble boucher parisien, d'un *beccaiio di Parigi*⁴⁰. Cette « perfide invention gibeline »⁴¹, répandue aux pays du Saint-Empire romain germanique apparaît, pour la première fois, dans le *Purgatoire* de Dante, mais devait circuler oralement auparavant.

La ressemblance existant entre Pharamond, *li premiers rois de France*⁴², dont on brosse généralement un portrait flatteur⁴³, et le fondateur de la dynastie des rois de la troisième race, l'intention commune des auteurs de ces récits calomnieux d'humilier la royauté française si détestée alors⁴⁴, inclinent à voir dans l'Italie de la seconde moitié du XIII^e siècle, et plus précisément dans les milieux hostiles à la présence française dans le pays, le berceau des deux légendes. Il ne faut pas perdre de vue que *Guiron le Courtois* est le seul roman français dont la présence en Péninsule est bien attestée et dûment datée⁴⁵. Qui plus est, le passage incriminé figure à la fois dans un manuscrit français et dans un « volgarizzamento » pisan⁴⁶. L'inébranlable fidélité de la Commune à la dynastie souabe et son dévouement à la cause gibeline, rendant ses relations avec les nouveaux maîtres du royaume de

39 — *Ibid.*, § XXV, 1-14 (pp. 74-76). R. Lathuillère, *op. cit.*, § 111 (p. 310).

40 — R. Bossuat, « La Chanson de "Hugues Capet" », *Romania*, t. LXXI, 1950, p. 450 et ss. ; « La légende de Hugues Capet au XVI^e siècle », *Mélanges Henri Chamard*, Paris, Nizet, 1951, pp. 29-38.

41 — R. Bossuat, « La légende... », p. 32.

42 — *Partenopeus de Blois*, éd. J. Gildea, Villanova University Press, Villanova, 1967, vol. I, v. 408.

43 — Voir, par ex., le même *Partenopeus de Blois*, vv. 337-413. Il n'est pas souvent question de Pharamond dans le roman ; le *Tristan en prose*, éd. R. L. Curtis, t. I, M. Hueber, München, 1963, § 276, souligne la sagesse du roi de Gaule : il fait révéler, en effet, à sa fille la véritable nature de ses sentiments à l'égard du héros du roman. Mentionné dès le VIII^e siècle, le légendaire chef franc est naturellement l'objet de l'intérêt que portent les historiens de la France aux origines nationales à l'aube de l'âge moderne ; pour Claude Fauchet (1529-1601), son nom signifie, « en langage ancien Franc... bouche véritable », nouveau témoignage du jugement favorable dont il bénéficie. Voir J.-G. Espiner-Scott, *Claude Fauchet, sa vie, son œuvre*, Paris, Droz, 1938, p. 409.

44 — Voir Edouard Jordan, *L'Allemagne et l'Italie aux XII^e et XIII^e siècles*, in *Histoire du Moyen Âge*, publ. sous la direction de G. Glotz, Paris, P.U.F., 1939, pp. 413-414.

45 — Par une lettre de l'empereur Frédéric II, envoyée de Foligno à son secrétaire de Messine le 5 février 1240 : voir R. Lathuillère, *op. cit.*, p. 31.

46 — Sur le ms. B.N.F., fonds français 12599, voir l'édition citée de Limentani (cf. n. 38), pp. XLI-LXI (examen linguistique), CV-CVII (description du manuscrit), et F. Avril, Mie-Th. Gousset et Cl. Rabel, *Manuscrits enluminés d'origine italienne, 2 : XIII^e siècle*, Paris, Bibliothèque nationale, 1984, pp. 19-20, planche n°IX. Précisons que le texte italien qui y suit le texte français n'est pas la traduction de celui-ci, mais sa continuation en italien : cf. R. Lathuillère, *op. cit.*, p. 76. A. Limentani utilise, par conséquent, pour établir le texte français, juxtaposé à la version pisane, le ms. BNF f.fr. 350, copie qui a servi de base

Naples-Sicile, Charles 1^{er} et Charles II d'Anjou, problématiques⁴⁷, pourraient bien justifier le choix de l'adaptateur italien de *Guiron le Courtois*. Chose curieuse : ce trait, pour le moins inamical à l'égard de la France, n'a pas empêché la diffusion du texte dans le pays gouverné par les Capétiens directs, puis par les Capétiens-Valois : la version imprimée par Antoine Vérard (circa 1501) en est un témoignage à l'orée de la Renaissance⁴⁸. Les remanieurs postérieurs du roman ont été plus regardants : ainsi, le rédacteur d'une version tardive de l'œuvre, celle que donne le ms. 358 de la B.N.F. (xv^e siècle), tout en démarquant la généalogie de Guiron, efface ce qu'avait de désobligeant pour la royauté française la tradition commune. Son Pharamond n'est plus l'usurpateur, mais le roi légitime de Gaule dont on célèbre les louanges⁴⁹. Signalons, enfin, une rencontre curieuse entre les deux légendes, opérée grâce à l'entremise de Luigi Alamani, un florentin réfugié à la cour de France au xvi^e siècle. Le crédit de ce poète et traducteur auprès de François 1^{er} faillit être compromis, aux dires d'Etienne Pasquier, à cause du passage cité ci-dessus du *Purgatoire*, qu'il s'appliquait à lire et à commenter devant le roi⁵⁰. C'est sans doute, riche de cette expérience, qu'Alamani, traduisant ou plutôt adaptant en italien, pour le même François 1^{er}, le roman de *Guiron le Courtois*, décida de remodeler ce passage peu flatteur du roman qu'il devait, finalement, dédier à son successeur, Henri II. Dans son *Gyrone il Cortese*, dont la première édition parisienne est de 1548, l'adaptateur remplace l'usurpateur et le fils du serf par un cousin des légitimes héritiers du trône⁵¹. La légende honteuse de Pharamond nous semble constituer un trait nouveau qui s'ajoute à d'autres que nous avons relevés et étudiés ailleurs ; ils confirment les rapports qu'entretient notre œuvre avec l'Italie⁵².

à notre éd. de 1998.

47 — Voir Georges Yver, *Le commerce et les marchands dans l'Italie méridionale au XIII^e et au XIV^e siècle*, Paris, A. Fontemoing, 1903, p. 228, et E. Jordan, *op. cit.*, d'après l'Index (Pise).

48 — *Gyron le Courtois*, Introductory note by C.E. Pickford, Scolar Press, 1979, f^o 239v^a. On sait que ce texte suit la version du ms. 355 du fonds français de la B.N.F.

49 — R. Lathuillère, *op. cit.*, § 213 (p. 438).

50 — R. Bossuat, « La légende... », p. 36 n. 24.

51 — Henri Hauvette, *Un exilé florentin à la cour de France, au XVI^e siècle, Luigi Alamani 1495-1556, sa vie et son œuvre*, Paris, Hachette, 1903, pp. 311-312. Alamani aurait travaillé sur l'imprimé de Vérard : *ibid.*, p. 306.

52 — V. Bubenicek, « Du bûcher à l'exposition au froid : avatar d'un motif hagiographique. *Guiron le Courtois* et la *Suite du Merlin* », *Lorraine vivante, hommage à Jean Lanher*, Presses Universitaires de Nancy, 1993, pp. 285-299.

3. Intention de l'auteur : conclusion

Pour notre romancier il y a, visiblement, incompatibilité entre les devoirs du roi et ceux d'un chevalier errant ; tous les exemples cités ci-dessus semblent le prouver. L'explication donnée par Arthur au Bon Chevalier pour rendre compte de son indisponibilité a valeur d'un aveu : « *Mais por ce (variante : puis qe) que ge portai coronne ne me pot aventure aportier en leu ou vous fuis-siés...⁵³.* » Il en va des aventures comme des autres occupations : elles passent après les devoirs de la charge royale. Pharamond, « bon clerc » et expert en « astronomie » – il réalise parfaitement l'alliance de la chevalerie et de la clergie –, *assez i avoit entendus et assez en eüst apris, mes li grans fais de son roiaume qui estoient venus soventes fois l'en avoient assez destorné...⁵⁴*

Tout est sans doute une question de mesure et d'équilibre. Si un Pharamond est puni pour son comportement excessif, le roi Arthur à qui, par ailleurs, son entourage ne ménage pas de sévères critiques⁵⁵, fait montre de qualités guerrières que les hommes apprécient chez leur chef. En outre, en faisant de ses rois des chevaliers, au moins à temps partiel, le romancier évite un transfert fâcheux, un glissement indésirable⁵⁶. La Table Ronde est un lieu idéal d'échanges entre le souverain et son entourage, liens que symbolise la métaphore de la tête et des membres, si chère à la société politique du Moyen Âge⁵⁷. C'est Arthur qui s'adresse à ses chevaliers :

Li mondes, si com vous me dites, si me done grant renonmee, non mie solement pour moi, mais pour les preudonmes qui avec moi sont : s'il valent, ge porrai valoir ; s'il ne gardent l'on-nour de moi, la moie hounour decharra tost, quar ge ne sui mie que un sueill home... Ge vous maintendrai, et vous moi ; ge sui le chief, et vous les menbres ; se li membre vont defaillant, le chief ne puet pas estre bons. Mais li membre tiennent le chief, et li chief maintient les menbres ; ensint me porriés faire roi⁵⁸.

53 — *Guiron le Courtois*, éd. V. Bubenicek, 1998, p. 357.8-11.

54 — R. Lathuillère, *op. cit.*, § 50, p. 236.

55 — Il s'agit principalement du roi Urien : *Guiron le Courtois*, éd. V. Bubenicek, 1998, p. 314-318-25.

56 — E. Baumgartner, *Le Tristan en prose*, pp. 176-177 ; « Rois et chevaliers : du Lancelot en prose au Tristan en prose », *Tristan et Iseut, mythe européen et mondial*. Actes du Colloque des 10-12 janvier 1986, éd. par D. Buschinger, Göppingen, Kümmerle Verlag, 1987, pp. 19-31.

57 — Là-dessus, E. Kantorowicz, *Les deux corps du roi*, Paris, Gallimard, 1989, pp. 145-147 ; O. Guillot, A. Rigaudière, Y. Sassier, *Pouvoirs et institutions dans la France médiévale*, Paris, A. Colin, t. II, 1994, p. 94 et ss.

58 — *Guiron le Courtois*, éd. V. Bubenicek, 1998, p. 59.5-18.

Si donc la royauté d'Arthur s'oppose, comme dans le *Tristan en prose*, à celle d'un Marc, un véritable tyran, elle se distingue, néanmoins, de ce dernier roman par le personnage d'Arthur, qui, chevalier errant à ses heures, assume, pour le moment, la double fonction de meneur d'hommes et de souverain juste.

Venceslas BUBENICEK
Université de Nancy II